

## CONTRACTUALISER AVEC LA PUISSANCE PUBLIQUE : DE LA SUBVENTION AUX FONDS EUROPEENS

### Objectifs

- Maîtriser les différences entre les modes de financements possibles des associations par les collectivités publiques.
- Connaître les programmes de financements européens possibles pour les associations du réseau FNARS.
- Améliorer sa stratégie individuelle et collective sur son territoire.
- Identifier les interlocuteurs publics et les procédures de contractualisation.

### Contenu

#### • Journée N°1 : Samuel Le Floch

- **Notions principales** : subventions, appel à projets, délégation de service public, marchés publics : procédures et enjeux pour les associations.
- **Le droit européen** : influence sur les pratiques nationales, réalités et perspectives.
- **Procédures, stratégie et positionnement : comment contractualiser avec la collectivité publique.**
  - La convention de partenariat
  - La procédure d'appel à projets pour les établissements sociaux et médico-sociaux
  - Le marché public appliqué aux services sociaux.

#### • Journée N°2 : Samuel Le Floch et André Gachet

- **Les fonds structurels européens** : actions éligibles pour les structures d'hébergement et d'IAE.
- **Les programmes européens de coopération transnationale** : les projets Grundtvig et Leonardo Da Vinci au service de l'étude expérimentale et des échanges de modèles d'intervention.
- **Monter son projet européen** : procédures, points de vigilances, accompagnements possibles.

### Publics

Cette formation s'adresse aux cadres dirigeants et aux administrateurs des associations du secteur social et médico-social.

### Démarche

Stage de deux journées entières consécutives, apports théoriques et échanges d'expériences.

### Intervenants

- **Samuel Le Floch**, chargé de mission au siège national FNARS.
- **André Gachet**, administrateur de la FAPIL (Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement).

### Réalisation

2 jours

### Dates

22 et 23 octobre 2012

### Tarifs

Tarif adhérent : 295 euros par personne  
 Tarif non adhérent : 395 euros par personne